

# *Institut d'Etudes Judiciaires*

## *EXAMEN D'ENTREE A L'ECOLE DES AVOCATS*

### **Session 2010**

**Jeudi 16 Septembre 2010**

## **PROCEDURE ADMINISTRATIVE**

M. Pierre-Pascal Saint-Jean vient vous poser les questions suivantes.

Magistrat au TGI de Mont-de-Marsan, il souhaite contester le courriel du Président du TGI informant les magistrats de leurs affectations dans les différentes formations de jugement. Peut-il former un recours devant le TA de Bordeaux ?

Il vient d'installer des panneaux photovoltaïques sur son toit. Le contrat de revente de sa production à EDF relève-t-il de la compétence du juge administratif ?

Il a été victime d'un accident médical qu'il impute aux fautes conjuguées d'une clinique et d'un CHU. Doit-il saisir les deux ordres de juridictions pour obtenir réparation intégrale ?

Son frère est député. Peut-il contester un décret de publication d'un engagement international ? Le TA de Paris pourra-t-il contrôler la conformité de cet accord à la Constitution ?

Les frères Saint-Jean possèdent un étang en Gironde. Ils souhaitent se voir reconnaître un droit de pêche exclusif. Ils ont formé à cette fin un recours direct en interprétation devant le TA de Bordeaux. Quelles sont les conditions de recevabilité d'un tel recours ? A quelle date le juge se placera-t-il pour statuer ?

Sa femme, fonctionnaire territoriale, souhaite contester le recrutement par son employeur public d'un contractuel sur un emploi normalement destiné à être occupé par un fonctionnaire. Comment doit-elle procéder ?

Son neveu vient de recevoir un courrier du préfet l'informant qu'il a perdu 2 points sur son permis de conduire. Quels recours peut-il former ?

Sa fille a échoué à l'examen d'entrée au CRFPA. Quel juge doit-elle saisir pour obtenir l'annulation de l'ensemble des résultats ?